

VILLE DE PULLY
Municipalité

Direction Administration générale, finances et affaires
culturelles

Préavis No 26 - 2004
au Conseil communal

Budget année 2005

27 octobre 2004

Table des matières

1. SITUATION GENERALE

1.1 COMMENTAIRES GENERAUX	5
1.2 PROGRAMME D'ECONOMIES	5
1.2.1 ECONOMIES SUR LES CHARGES DE PERSONNEL	6
1.2.2 ECONOMIES SUR LES BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES.....	7
1.3 ANALYSES.....	8
1.3.1 ANALYSE DES CHARGES ET DES REVENUS	9
1.3.1.1 LES CHARGES MAITRISABLES	9
1.3.1.2 LES CHARGES NON MAITRISABLES	11
1.3.1.2.1 INTERETS PASSIFS.....	12
1.3.1.2.2 AMORTISSEMENTS.....	12
1.3.1.2.3 REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A DES COLLECTIVITES	13
1.3.1.3 LES CHARGES INTERNES	13
1.3.1.3.1 IMPUTATIONS INTERNES (CHARGES).....	14
1.3.1.3.2 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	14
1.3.1.4 ANALYSE DES CHARGES - RECAPITULATION.....	16
1.3.2 ANALYSE DES REVENUS	17
1.3.2.1 LES REVENUS FISCAUX.....	17
1.3.2.2 LES REVENUS NON FISCAUX.....	18
1.3.2.3 LES REVENUS INTERNES	19
1.3.2.4 ANALYSE DES REVENUS - RECAPITULATION	20
1.3.3 ANALYSE DES CHARGES ET DES REVENUS - RECAPITULATION.....	22

2. ADMINISTRATION GENERALE ET AFFAIRES CULTURELLES

2.1 COMMENTAIRES GENERAUX	23
2.1.1 AFFAIRES CULTURELLES	23

2.1.2 INFORMATIQUE.....	23
2.1.3 AIDES, SUBVENTIONS ET COTISATIONS	24
2.2 ANALYSES.....	24
3. FINANCES	
3.1 COMMENTAIRES GENERAUX	25
3.2 ANALYSES.....	25
3.2.1 ANALYSE DES CHARGES - RECAPITULATION.....	26
3.2.2 DETTE CONSOLIDEE	26
4. DOMAINES ET BATIMENTS	
4.1 COMMENTAIRES GENERAUX	28
4.2 ANALYSES.....	29
5. URBANISME ET TRAVAUX	
5.1 COMMENTAIRES GENERAUX (URBANISME ET ENVIRONNEMENT).....	30
5.1.1 URBANISME.....	30
5.1.2 PARCS ET PROMENADES	30
5.2 COMMENTAIRES GENERAUX (TRAVAUX).....	30
5.3 ANALYSES.....	31
6. ECOLES ET CULTES	
6.1 COMMENTAIRES GENERAUX	31
6.2 ANALYSES.....	32
7. POLICE	
7.1 COMMENTAIRES GENERAUX	33
7.2 ANALYSES.....	33
8. SECURITE SOCIALE	
8.1 COMMENTAIRES GENERAUX	34
8.2 ANALYSES.....	35
8.2.1 FACTURE SOCIALE.....	35

9. SERVICES INDUSTRIELS

9.1 COMMENTAIRES GENERAUX 37

9.2 ANALYSES..... 38

10. CONCLUSION

Budget année 2005

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Situation générale

1.1 Commentaires généraux

Pour la première fois, la Municipalité, en lieu et place d'un commentaire succinct du budget, a souhaité donner, par le biais du présent préavis, un éclairage précis de la démarche entreprise depuis près de deux ans, en vue de mieux contenir les dépenses du ménage communal et de restructurer les services administratifs.

Le bouclage des comptes 2003 a déjà permis d'en mesurer les premiers éléments bénéfiques. Certes le progrès, en vue de mieux équilibrer nos comptes, est lent et exige beaucoup de détermination, du temps et un certain courage politique.

La dégradation de nos finances ne date pas d'aujourd'hui et ce n'est pas faute d'avoir tiré à temps la sonnette d'alarme. La Municipalité se trouve dans la situation où elle ne peut qu'affirmer que l'on n'atteindra pas les objectifs fixés à coup d'économies seulement.

Lors de la législature précédente, en 2000, la Municipalité citait déjà l'économiste américain A.G. Bergerstern qui s'exprimait en ces termes : « *L'inconséquence des uns est pour le moins égale à l'imprévoyance des autres* ».

En présentant un budget 2005 que l'on peut qualifier d'austère, la Municipalité entend faire preuve de prévoyance et être conséquente avec la mission que lui a confiée la population de Pully.

1.2 Programme d'économies

Depuis plusieurs années déjà, on a pu constater une nette péjoration de la situation financière de la Ville de Pully. En effet, les années 2001 et 2002 ont été marquées par des revenus exceptionnels qui n'étaient pas prévus dans les budgets en question. Il faut être conscient que, sans ces recettes exceptionnelles, les comptes communaux auraient déjà accusé des déficits lors des années 2001 et 2002.

Les comptes de l'année 2003 se sont soldés, quant à eux, par un déficit d'environ CHF 5.7 millions qui suivait celui de CHF 1.0 million des comptes 2002. Ce déficit a pu être ramené à des proportions acceptables grâce aux directives très strictes émanant de la Municipalité, ainsi qu'un contrôle accru sur l'utilisation des moyens financiers mis à disposition par le Conseil communal. Consciente que les efforts ne suffisent pas à garantir la pérennité financière de la Ville de Pully, la Municipalité a initié un nouveau dispositif d'économies sur le budget de l'année 2004.

Suite notamment à l'aboutissement du référendum, la Municipalité a accéléré la mise en place de son dispositif d'économies qui s'articule autour des axes suivants :

- Optimisation du fonctionnement interne de l'administration
- Diminution du nombre de postes de travail
- Reconsidération des prestations effectuées par des tiers
- Reconsidération de la politique d'investissement et de rénovation
- Choix des mesures prises afin d'éviter les demi-mesures et les coupes générales linéaires
- Recherche de solutions compatibles avec la politique du personnel
- Concentration des aides et subventions sur les institutions pullliérannes
- Accent sur le soutien à l'enfance et à la jeunesse

Vous trouverez sous les points 1.2.1 et 1.2.2 une liste non exhaustive des économies prévues dans le budget 2005 :

1.2.1 Economies sur les charges de personnel

De manière générale, on peut constater que, par rapport au budget 2004, les charges relatives au personnel ont diminué de CHF 2'730'790.00.

Il est important de mentionner qu'une partie de ce montant concerne en fait la reprise des écoles par le Canton dans le cadre de la démarche EtaCom. Par conséquent, les économies se présentent de la manière suivante :

- Economies relatives aux écoles (EtaCom) CHF 1'524'440.00
- Economies relatives aux services de l'administration communale CHF 1'206'350.00

Total des économies relatives aux charges de personnel

CHF 2'730'790.00

En 1993, l'effectif du personnel communal était de 229 postes équivalents plein temps. Ce chiffre avait passé à 241 postes en 2000, pour retomber à 228 postes l'année suivante avec la régionalisation du personnel social et de la protection civile. Depuis, les effectifs ont augmenté de 7 postes, pour se stabiliser à 235 l'année passée. Pour 2005, nous les diminuons de 23 postes, ce qui ramène à 211 le nombre d'employés équivalents plein temps. Sur les 23 postes supprimés, 12 correspondent à des collaborateurs des écoles qui partiront définitivement au Canton en 2005. Onze autres postes ont été supprimés ou non remplacés, entre autre par un programme de retraite anticipée qui va s'étaler sur les quatre prochaines années. On peut donc constater que les effectifs sont actuellement inférieurs à ceux de 1993.

Un important travail de réflexion a été mené dans tous les services afin de déterminer dans quelle mesure une réduction de personnel était envisageable. Il a été possible ainsi, au gré des départs naturels et des départs à la retraite, de ne pas remplacer 7 postes, dont 4 au Service de la voirie.

En étudiant également leurs effectifs en personnel, deux services, les Affaires culturelles et la Police, ont proposé la suppression de 3,15 postes. Le personnel concerné a été licencié dans le courant de l'année 2004 et a reçu un appui du Service du personnel afin de faciliter leurs recherches d'emploi.

Pour 2005, une indexation de 1% a été portée au budget après une estimation basée sur l'indice du coût à la consommation du mois de septembre. A l'heure où nous écrivons ces lignes, il est difficile de prévoir si l'indice augmentera de manière significative au mois d'octobre, qui est le mois de référence. Cependant, la Municipalité a décidé de n'octroyer que 1% d'indexation, même si l'indice devait s'avérer être finalement plus élevé que dans nos prévisions.

Quant à la politique d'augmentations, elle restera extrêmement restrictive, privilégiant l'attribution d'améliorations salariales au personnel doté d'un salaire modeste. Il est intéressant de noter que, parmi les principales villes du Canton, Pully est la seule, actuellement, à ne plus avoir de système d'augmentations statutaires automatiques et à privilégier ainsi une forme plus dynamique de rémunération basée sur le mérite et la compétence.

A titre de comparaison, nous donnons ici le nombre de collaborateurs travaillant dans les villes principales du Canton, comparables dans leur organisation à notre cité :

Commune	Nombre d'habitants	Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps)	Nombre d'habitants par collaborateurs
Pully	16'212	211	77
Vevey	15'784	288	55
Yverdon-les-Bains	23'595	295	80
Montreux	22'897	314	73
Morges	13'975	238	59

On peut constater dans ce tableau que Pully se situe, en comparaison avec les autres grandes communes du Canton, parmi celles qui ont le moins de personnel proportionnellement au nombre d'habitants. Les différences exprimées ci-dessus sont encore plus importantes si l'on tient compte du fait que certaines communes ne comptent plus dans leurs effectifs le personnel des Services industriels ou celui des agences AVS, par exemple.

Il va de soi que les réflexions liées à des réorganisations potentielles vont cependant perdurer en 2005, mais il faut remarquer que beaucoup de services travaillent déjà avec des effectifs réduits et rencontrent de réels problèmes lors des vacances ou des absences prolongées des collaborateurs (maladie, accident, etc). On peut donc remarquer qu'il sera difficile de continuer à baisser nos effectifs au-delà des chiffres annoncés cette année.

Une étude sur la structure des salaires dans les administrations publiques est également en cours au niveau cantonal et intercantonal. La Ville de Pully participe à cette étude menée par la société CCT à Genève ainsi que les villes citées ci-dessus, de même que la Ville de Lausanne. Des cités dans les cantons de Genève et de Neuchâtel ont également répondu à l'étude. Les résultats seront connus à fin 2004. A partir des conclusions et des chiffres qui nous seront communiqués, un examen approfondi de la structure des salaires de la Ville de Pully sera présenté à la Municipalité et d'éventuelles améliorations à y apporter seront proposées conjointement par les services des finances et du personnel.

Enfin, l'accent est à nouveau mis sur la formation des collaborateurs, ce qui explique l'augmentation de ce poste au budget. En effet, la réduction des effectifs oblige l'administration à devoir compter sur des employés performants et motivés.

L'économie réalisée uniquement sur la masse salariale et les charges sociales est de CHF 3'086'880.05 pour le budget 2005 si on le compare avec les comptes 2003 et de CHF 2'594'460.00 si on le compare avec le budget 2004. Si l'on retranche les CHF 1'595'800.35 qui sont dus à la masse salariale et les charges sociales relatives au départ du personnel des écoles pour le Canton, ce sont bien près d'un million et demi d'économies réelles qui sont projetées dans le budget 2005 par rapport aux comptes 2003. Cependant, les effets se verront déjà en 2004 lors du bouclage des comptes puisqu'une partie de ces économies a déjà pu être réalisée. Cet objectif important a pu être atteint grâce à l'engagement sans faille des collaborateurs qui ont fourni des efforts considérables afin d'arriver à ce résultat.

1.2.2 Economies sur les biens, services et marchandises

Globalement, les charges relatives aux biens, services et marchandises ont diminué de CHF 1'993'780.00 par rapport au budget 2004 voté.

Vous trouverez ci-dessous les économies prévues dans le cadre du budget 2005 par rapport au budget 2004 :

• Diminution des imprimés et fournitures de bureau	CHF	91'550.00
• Diminution des livres, journaux, documentation et annonces	CHF	26'690.00
• Diminution des achats de fournitures scolaires	CHF	76'400.00
• Diminution des achats de mobilier et machines de bureau	CHF	35'700.00
• Diminution des achats de machines et matériel d'exploitation	CHF	49'230.00
• <i>Piscine de Pully</i>	CHF	10'630.00
• <i>Bâtiments administratifs (voir détail dans brochure des comptes, page 65)</i>	CHF	33'400.00
• <i>Diverses économies</i>	CHF	5'200.00
• Diminution des achats d'équipements et matériels spécialisés	CHF	151'040.00
• Diminution des achats d'énergie	CHF	30'000.00
• Diminution des achats et consommation d'électricité	CHF	1'000'000.00
• <i>Diminution de la consommation d'électricité dans les bâtiments scolaires (voir détail dans la brochure, page 68)</i>	CHF	26'000.00
• <i>Diminution des tarifs d'achat d'électricité aux SI de Lausanne par les SI de Pully (suite à des négociations avec les SI de Lausanne)</i>	CHF	960'000.00
• <i>Diverses économies</i>	CHF	14'000.00
• Diminution des achats de produits alimentaires	CHF	35'480.00

• Diminution de l'approvisionnement jardins	CHF	32'800.00
• <i>Diminution des achats de jeunes plantes et diverses matières premières suite à la suppression de décorations florales</i>		
• Diminution des achats de matières premières brutes	CHF	79'960.00
• Diminution de l'entretien du réseau routier	CHF	1 52'000.00
• <i>Diminution des travaux de reflachage et de réfection des routes</i>	CHF	57'000.00
• <i>Diminution de l'entretien du réseau routier</i>	CHF	95'000.00
• Diminution de l'entretien des bâtiments <i>Voir détail dans la brochure, pages 62 à 70</i>	CHF	70'000.00
• Diminution de l'entretien des canalisations	CHF	285'000.00
• <i>Diminution des réfections des canalisations</i>	CHF	113'000.00
• <i>Diminution de l'entretien des canalisations du réseau d'eau</i>	CHF	62'000.00
• <i>Diminution de l'entretien des canalisations du réseau d'électricité</i>	CHF	110'000.00
• Diminution de l'entretien des parcs et zones de loisirs	CHF	168'760.00
• Diminution de l'entretien du mobilier et machines de bureau	CHF	30'250.00
• <i>Réduction de la maintenance du réseau informatique</i>	CHF	13'600.00
• <i>Diverses économies</i>	CHF	16'650.00
• Diminution de l'entretien du mobilier scolaire	CHF	27'100.00
• Diminution des frais de réceptions et manifestations	CHF	39'750.00
• Diminution des taxes CCP et frais de ports	CHF	30'000.00
• Diminution des frais de téléphones	CHF	77'860.00
• <i>Diminution des frais de location du central et prise en charges des frais téléphoniques par l'Etat de Vaud</i>		
• Diminution des honoraires et frais d'expertises	CHF	83'600.00
• Diminution des émoluments	CHF	40'000.00
• <i>Diminution des émoluments pour la taxation</i>	CHF	10'000.00
• <i>Diminution des mesures numériques du terrain</i>	CHF	30'000.00
• Diminution des frais de transports	CHF	233'660.00

Une part des économies mentionnées ci-dessus, provient de la reprise des écoles par le Canton de Vaud.

1.3 Analyses

Le budget communal est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Suite notamment à l'aboutissement du référendum sur l'arrêté d'imposition de l'année 2004, la Municipalité a accéléré la mise en place d'un nouveau dispositif d'économies, suivant celui, partiel, de 2003.

Afin de tenir compte des effets de ce dispositif d'économies et ainsi corriger les recettes fiscales en fonction de la volonté de la population pulliérane, le budget 2004 a fait l'objet d'une adaptation durant le courant du mois de juin 2004. Ainsi, une estimation du résultat probable au 31 décembre 2004 a été faite.

Il faut noter de grandes différences dans les charges et revenus qui proviennent essentiellement du fait que, dès l'année 2004, nous ne participons plus au Fonds de régulation EtaCom, ni au Fonds Bavaud puisque ces participations ont été compensées par la bascule d'impôt consécutive à la mise en place d'EtaCom (passage du taux communal de 85% à 69%).

Tableau comparatif des charges et des revenus entre le budget 2005, le budget 2004 voté, les comptes projetés au 31 décembre 2004 et les comptes 2003 :

	Budget 2005	Budget 2004 voté	Comptes projetés au 31/12/04	Comptes 2003
Total des charges	120'545'727	119'039'680	115'786'680	128'973'204
Total des revenus	110'565'489	114'494'990	107'526'880	123'317'953
Déficit	9'980'238	4'544'690	8'259'800	5'655'251

1.3.1 Analyse des charges et des revenus

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en 3 catégories :

- Les charges maîtrisables
- Les charges non maîtrisables
- Les charges internes

1.3.1.1 Les charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux autorités et au personnel
- Charges relatives aux biens, services et marchandises
- Charges relatives aux aides et subventions octroyées

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2005 et le budget 2004 voté :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Budget 2004 voté (en milliers de CHF)	Ecarts (en milliers de CHF)	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	28'530.8	31'261.6	-2'730.8	-8.7%
Biens, services et marchandises	22'349.2	24'343.0	-1'993.8	-8.2%
Aides et subventions	4'680.2	4'852.2	-172.0	-3.5%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	55'560.2	60'456.8	-4'896.6	-8.1%

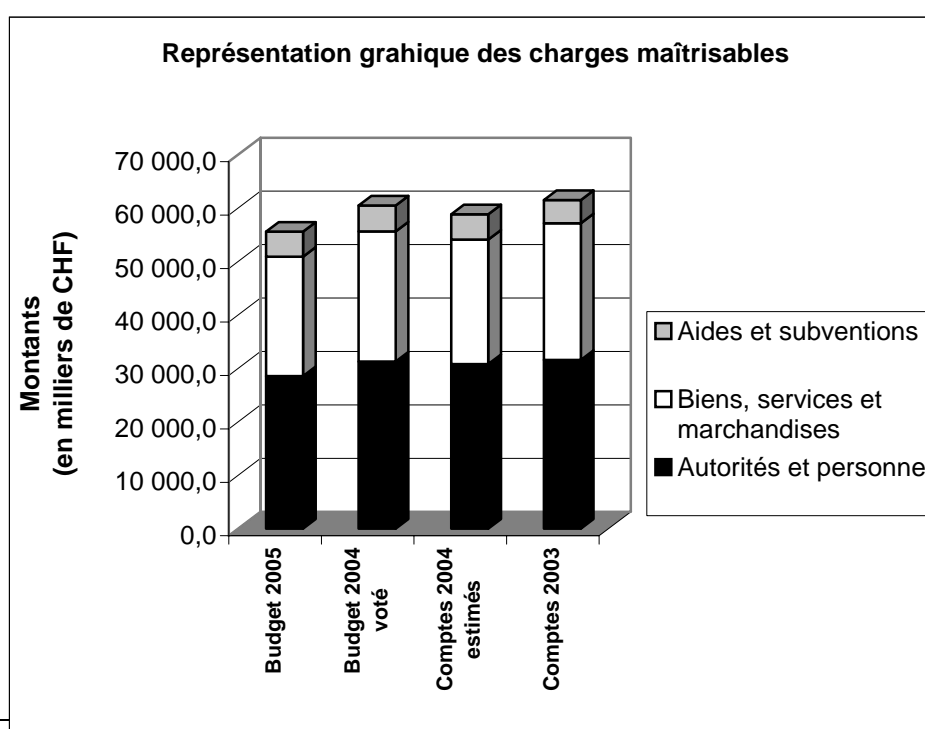
Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2005 et les comptes projetés au 31.12.2004 :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Comptes projetés au 31/12/2004 (en milliers de CHF)	Ecarts (en milliers de CHF)	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	28'530.8	30'777.6	-2'246.8	-7.3%
Biens, services et marchandises	22'349.2	23'310.4	-961.2	-4.1%
Aides et subventions	4'680.2	4'728.8	-48.6	-1.0%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	55'560.2	58'816.8	-3'256.6	-5.5%

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2005 et les comptes 2003 :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Comptes 2003 (en milliers de CHF)	Ecarts (en milliers de CHF)	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	28'530.8	31'543.8	-3'013.0	-9.6%
Biens, services et marchandises	22'349.2	25'601.7	-3'252.5	-12.7%
Aides et subventions	4'680.2	4'335.7	344.5	7.9%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	55'560.2	61'481.2	-5'921.0	-9.6%

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



1.3.1.2 Les charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville
- Charges relatives aux amortissements sur les investissements
- Charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales)

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2005 et le budget 2004 voté :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Budget 2004 voté (en milliers de CHF)	Ecarts (en milliers de CHF)	Ecarts (en %)
Intérêts passifs	5'335.3	4'698.3	637.0	13.6%
Amortissements	2'473.3	1'546.0	927.3	60.0%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	49'359.2	47'102.6	2'256.6	4.8%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	57'167.8	53'346.9	3'820.9	7.2%

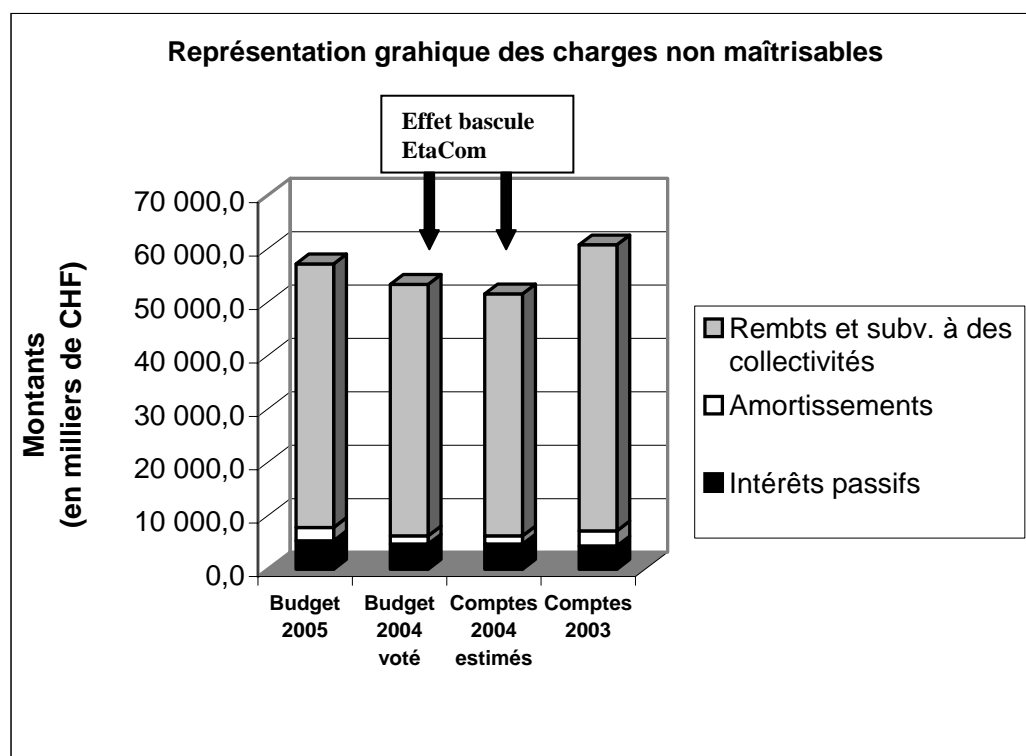
Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2005 et les comptes projetés au 31.12.2004 :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Comptes projetés au 31/12/2004 (en milliers de CHF)	Ecarts (en milliers de CHF)	Ecarts (en %)
Intérêts passifs	5'335.3	4'698.3	637.0	13.6%
Amortissements	2'473.3	1'546.0	927.3	60.0%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	49'359.2	45'311.9	4'047.3	8.9%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	57'167.8	51'556.2	5'611.6	10.9%

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2005 et les comptes 2003 :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Comptes 2003 (en milliers de CHF)	Écarts (en milliers de CHF)	Écarts (en %)
Intérêts passifs	5'335.3	4'354.5	980.8	22.5%
Amortissements	2'473.3	2'836.6	-363.3	-12.8%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	49'359.2	53'547.4	-4'188.2	-7.8%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	57'167.8	60'738.5	-3'570.7	-5.9%

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :



1.3.1.2.1 Intérêts passifs

On peut constater une augmentation constante des charges relatives aux intérêts passifs. Ceci est dû à l'augmentation également constante de la dette communale. Vous trouverez, sous le chiffre 3.2.2, une analyse de la dette consolidée de la Ville de Pully ainsi que des intérêts qui y sont rattachés.

1.3.1.2.2 Amortissements

L'augmentation des charges relatives aux amortissements est due à l'épuisement total de la réserve pour amortissements sur inventaire et grands travaux. En effet, cette réserve a été alimentée durant plusieurs années grâce aux bons résultats des comptes communaux et était utilisée afin d'amortir les investissements.

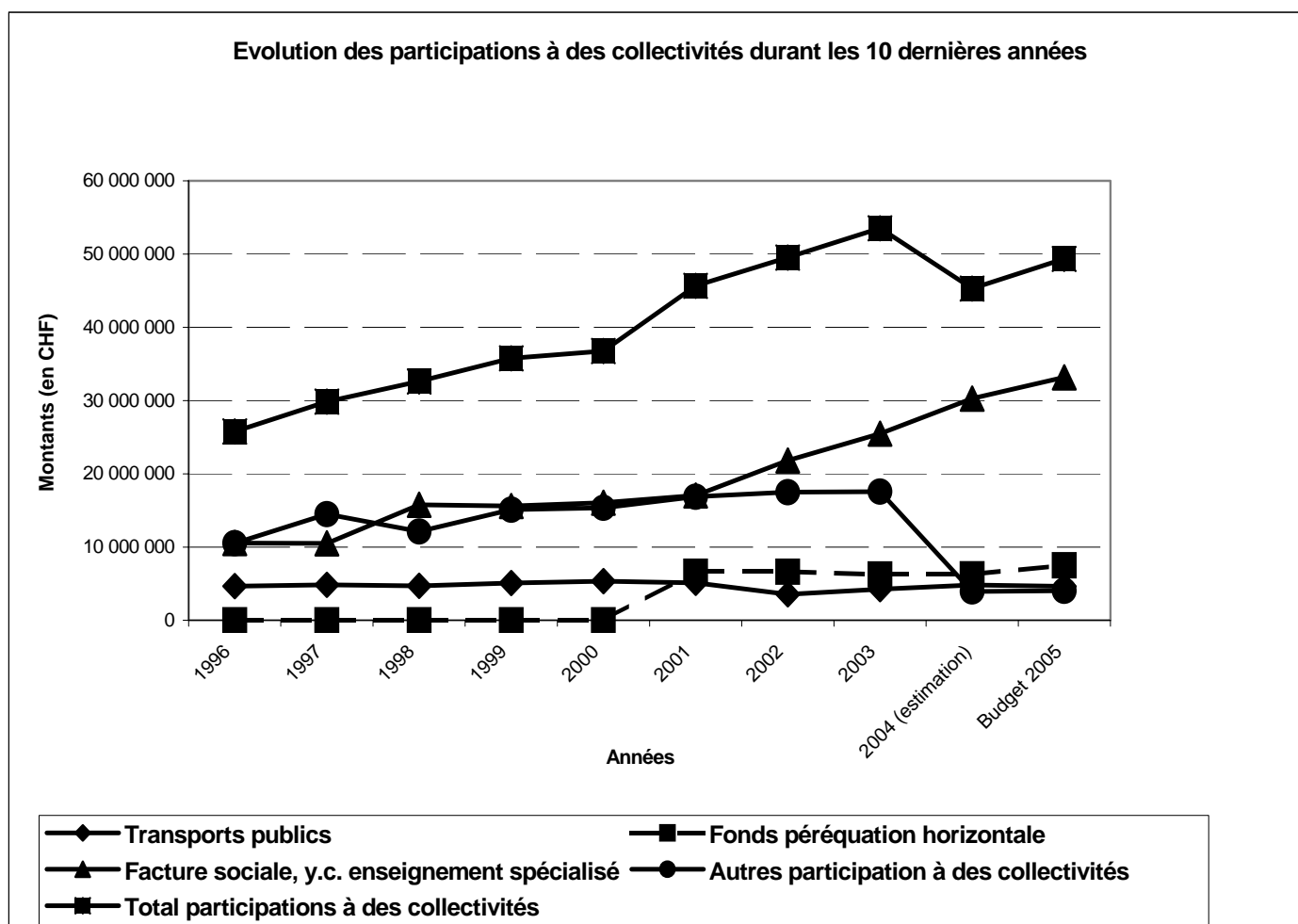
Les amortissements qui ont été inclus dans le budget 2005 correspondent au minimum prévu par le Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979. Par conséquent, il n'est pas possible de pratiquer des diminutions de coûts sur ce type de dépenses.

1.3.1.2.3 Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La participation 2004 aux charges cantonales de péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics
- au fonds de péréquation horizontale
- à la facture sociale, y compris l'enseignement spécialisé

Evolution des principales composantes des charges cantonales durant les 10 dernières années :



La forte diminution des remboursements, participations et subventions à des collectivités en 2004 est due pour l'essentiel à la bascule EtaCom qui a eu comme conséquence la liquidation du fonds de régulation EtaCom.

On peut également constater la forte augmentation de la facture sociale qui a passé de CHF 10.6 mios à CHF 33.2 mios en 10 ans.

1.3.1.3 Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux imputations internes
- Charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux

1.3.1.3.1 Imputations internes (charges)

Tout d'abord, il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Ville de Pully. En effet, les charges relatives aux imputations internes sont entièrement compensées par des revenus relatifs à des imputations internes.

L'augmentation des imputations internes est due à deux facteurs :

- Modification de la méthode d'évaluation des coûts et revenus en fonction du coût réel. Auparavant, les calculs étaient établis en fonction de forfaits.
- Prise en compte de la facturation à la Direction des travaux et des services industriels ainsi qu'à la STEP des prestations fournies par certains services communaux (informatique, service du personnel et comptabilité). Ceci n'était pas le cas les précédentes années.

1.3.1.3.2 Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions à des fonds et financements spéciaux sont des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

L'augmentation sensible provient de l'obligation légale qu'ont les communes vaudoises d'attribuer les résultats de leurs services industriels à une réserve pour égalisation des résultats. Il s'avère que, d'après le budget 2005, le résultat des Services industriels de Pully devrait être bien meilleur que les années précédentes.

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2005 et le budget 2004 voté :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Budget 2004 voté (en milliers de CHF)	Ecarts (en milliers de CHF)	Ecarts (en %)
Imputations internes (charges)	6'640.7	4'966.1	1'674.6	33.7%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	1'177.0	270.0	907.0	335.9%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	7'817.7	5'236.1	2'581.6	49.3%

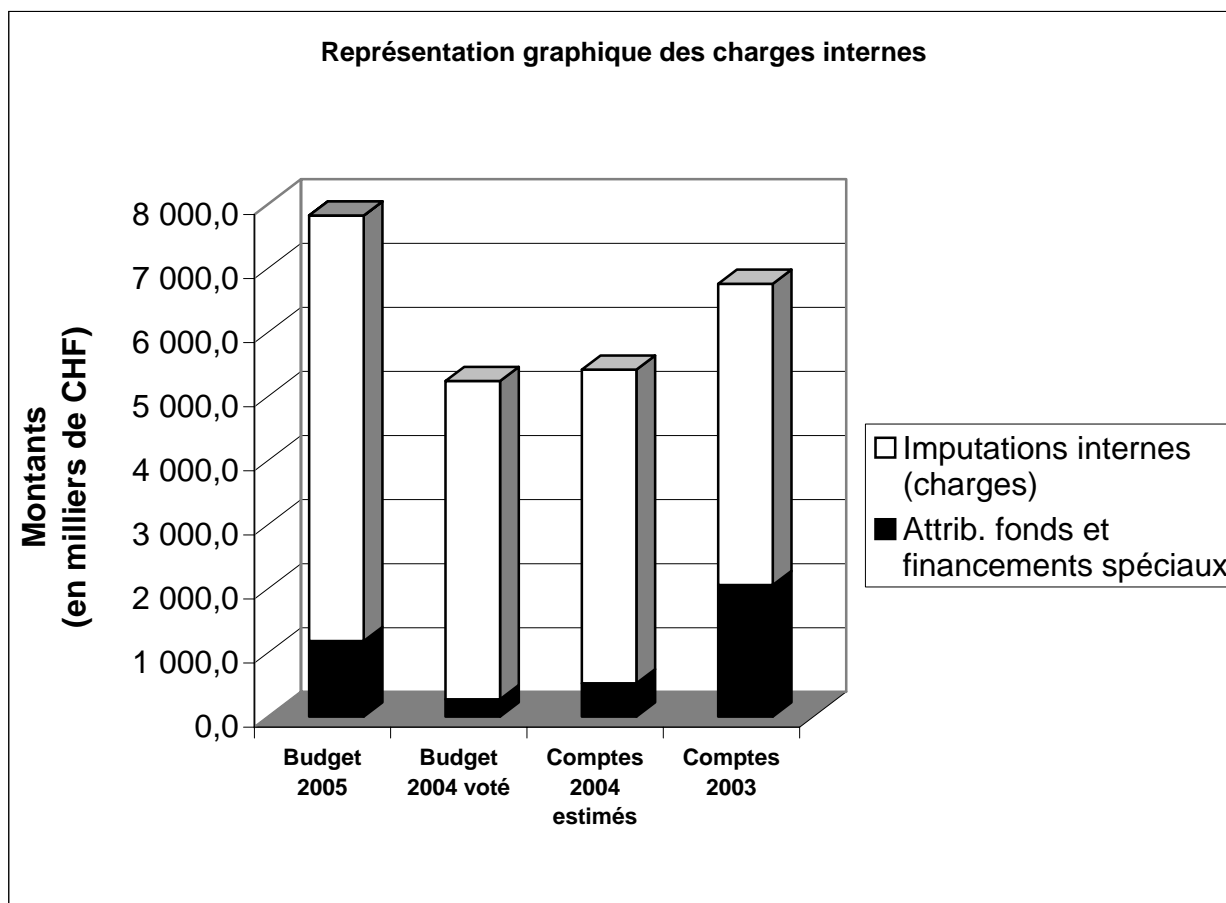
Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2005 et les comptes projetés au 31.12.2004 :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Comptes projetés au 31/12/2004 (en milliers de CHF)	Ecarts (en milliers de CHF)	Ecarts (en %)
Imputations internes (charges)	6'640.7	4'895.6	1'745.1	35.6%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	1'177.0	518.1	658.9	127.2%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	7'817.7	5'413.7	2'404	44.4%

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2005 et les comptes 2003 :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Comptes 2003 (en milliers de CHF)	Ecarts (en milliers de CHF)	Ecarts (en %)
Imputations internes (charges)	6'640.7	4'700.6	1'940.1	41.2%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	1'177.0	2'052.9	-875.9	-42.7%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	7'817.7	6'753.5	1'064.2	15.8%

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

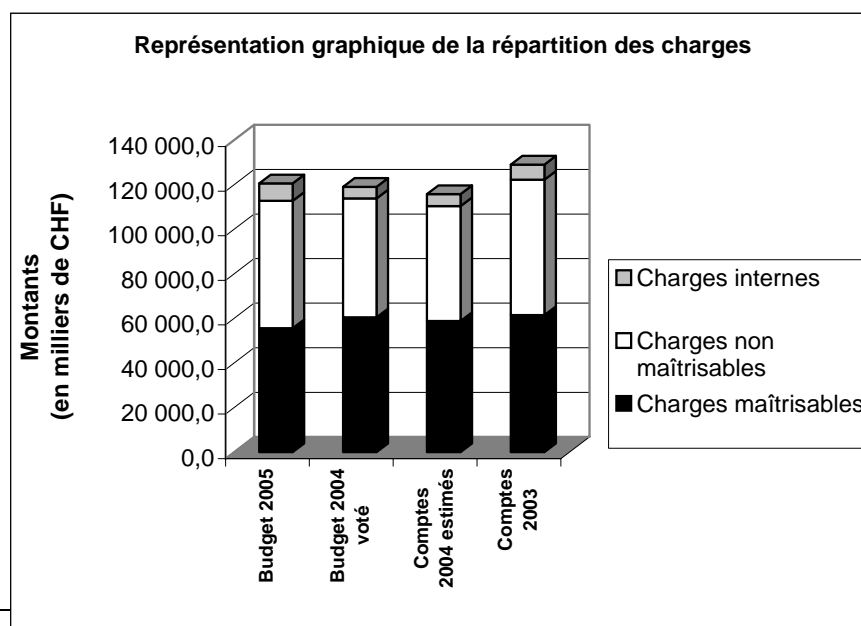


1.3.1.4 Analyse des charges - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2005, au budget 2004 voté, aux comptes estimés au 31 décembre 2004 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2003 :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Budget 2004 voté (en milliers de CHF)	Comptes projetés au 31/12/2004 (en milliers de CHF)	Comptes 2003 (en milliers de CHF)
Autorités et personnel	28'530.8	31'261.6	30'777.6	31'543.8
Biens, services et marchandises	22'349.2	24'343.0	23'310.4	25'601.7
Aides et subventions	4'680.2	4'852.2	4'728.8	4'335.7
Sous-total charges maîtrisables	55'560.2	60'456.8	58'816.8	61'481.2
Intérêts passifs	5'335.3	4'698.3	4'698.3	4'354.5
Amortissements	2'473.3	1'546.0	1'546.0	2'836.6
Rembts et subv. à des collectivités	49'359.2	47'102.6	45'311.9	53'547.4
Sous-total charges non maîtrisables	57'167.8	53'346.9	51'556.2	60'738.5
Attrib. fonds et financements spéciaux	1'177.0	270.0	518.1	2'052.9
Imputations internes (charges)	6'640.7	4'966.1	4'895.6	4'700.6
Sous-total charges internes	7'817.7	5'236.1	5'413.7	6'753.5
TOTAL DES CHARGES	120'545.7	119'039.8	115'786.7	128'973.2

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



1.3.2 Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en 3 catégories :

- Les revenus fiscaux
- Les revenus non fiscaux
- Les revenus internes

1.3.2.1 Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

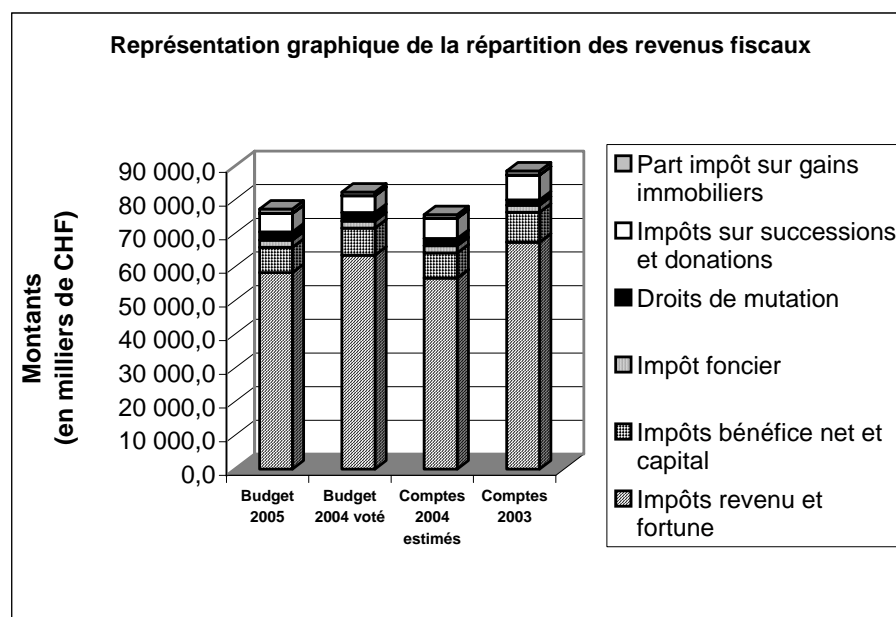
- Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques
- Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales
- Impôt foncier
- Droits de mutation
- Impôts sur les successions et donations
- Impôts sur les chiens et taxes diverses
- Patentes et concessions
- Part aux impôts sur les gains immobiliers

Il est à relever que la baisse des revenus fiscaux relatifs aux impôts sur les revenus et la fortune ainsi que des impôts sur le bénéfice net et le capital est due au refus par la population pulliérane de l'arrêté d'imposition pour l'année 2004. En effet, le budget 2004 voté par le Conseil communal contenait des recettes fiscales calculées avec un taux de 76%. Le budget 2005 a été, quant à lui, calculé sur la base de recettes fiscales incluant un taux communal de 69%.

Les revenus fiscaux relatifs aux comptes prévisibles au 31 décembre 2004 ont été réadaptés et ainsi été mis en conformité avec la décision de la population pulliérane, soit à 69%.

Les revenus fiscaux relatifs aux comptes au 31 décembre 2003 comportent un taux communal de 85% contre un taux de 69% pour le budget 2005. Cette différence s'explique par le fait qu'en 2003, la bascule des impôts due à EtaCom n'avait pas encore eu lieu.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



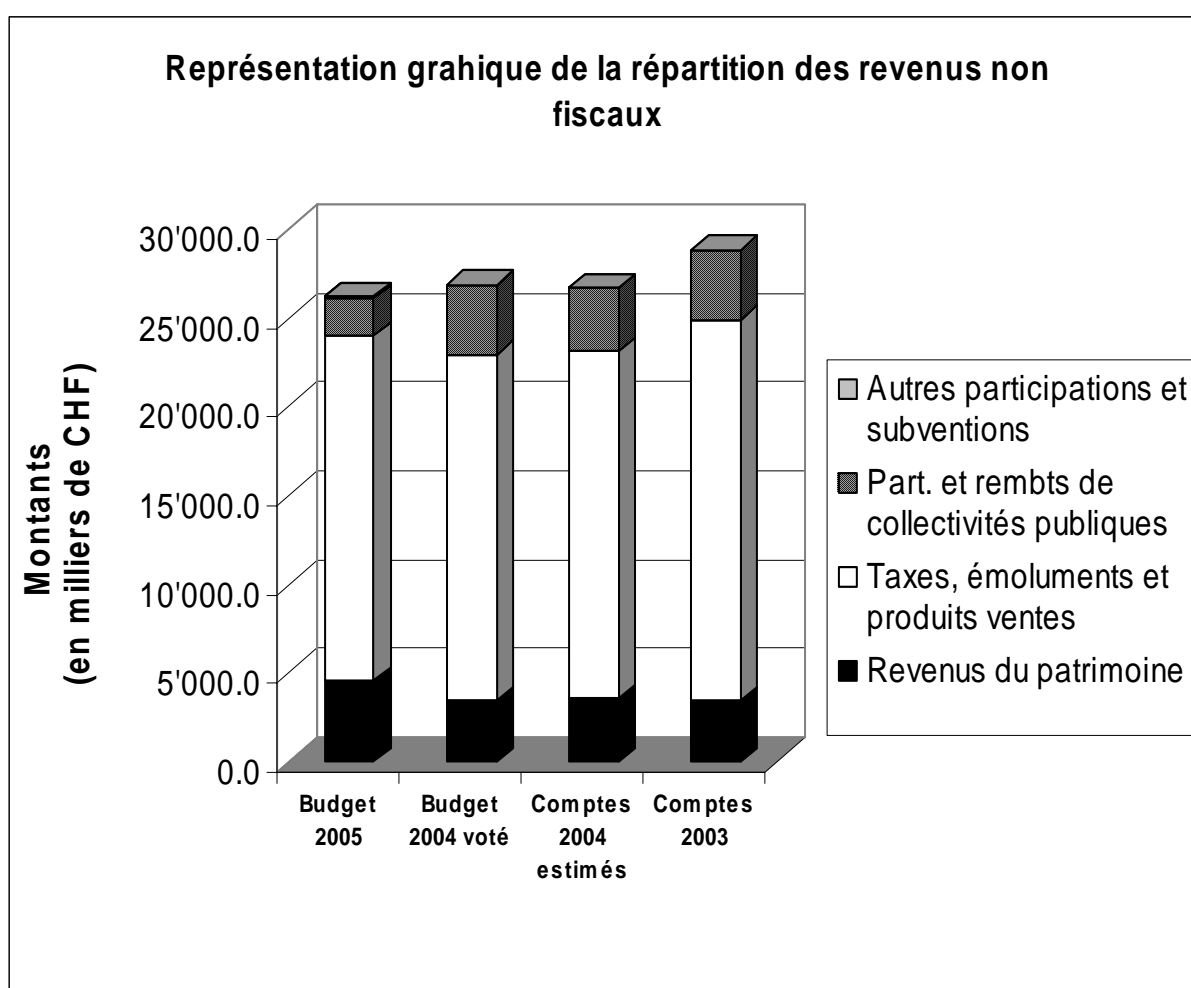
1.3.2.2 Les revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- Revenus relatifs au patrimoine
- Revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes
- Revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques
- Revenus relatifs aux autres participations et subventions

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



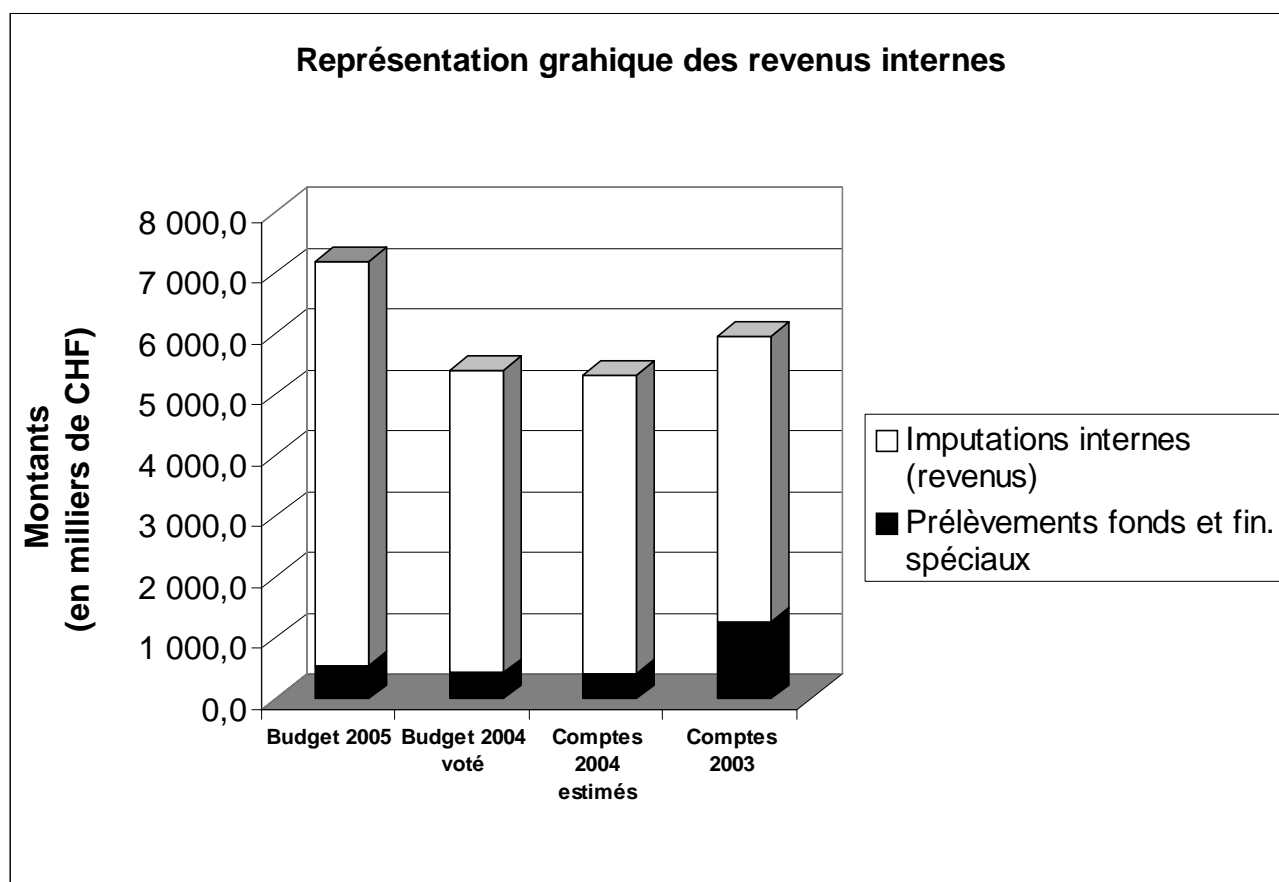
1.3.2.3 Les revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- Revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
- Revenus relatifs aux imputations internes (revenus)

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

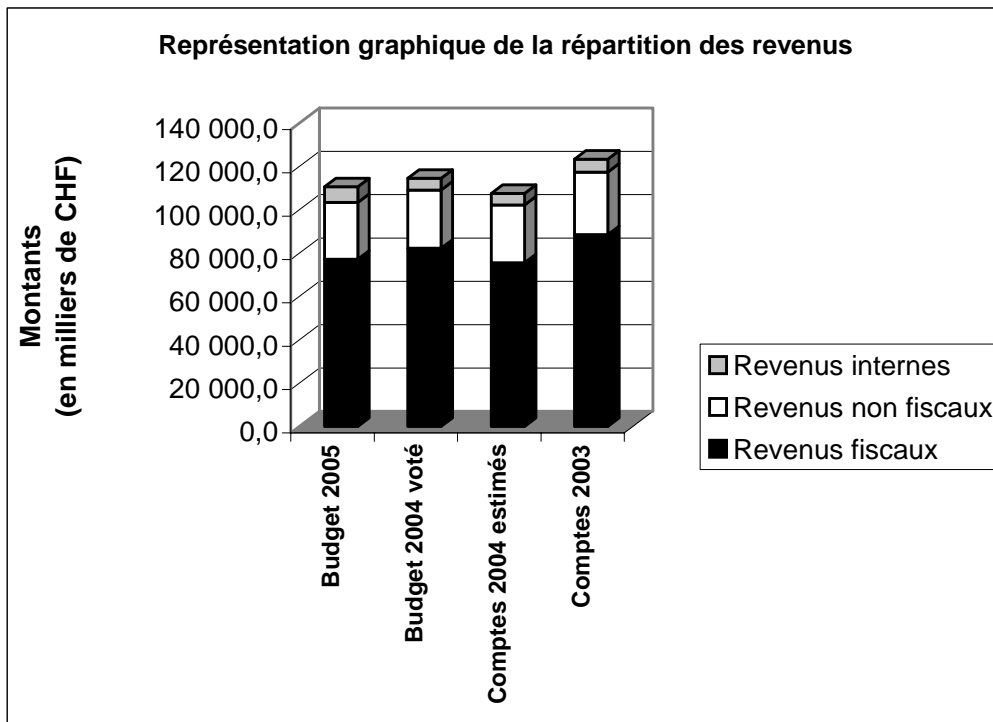


1.3.2.4 Analyse des revenus - Récapitulation

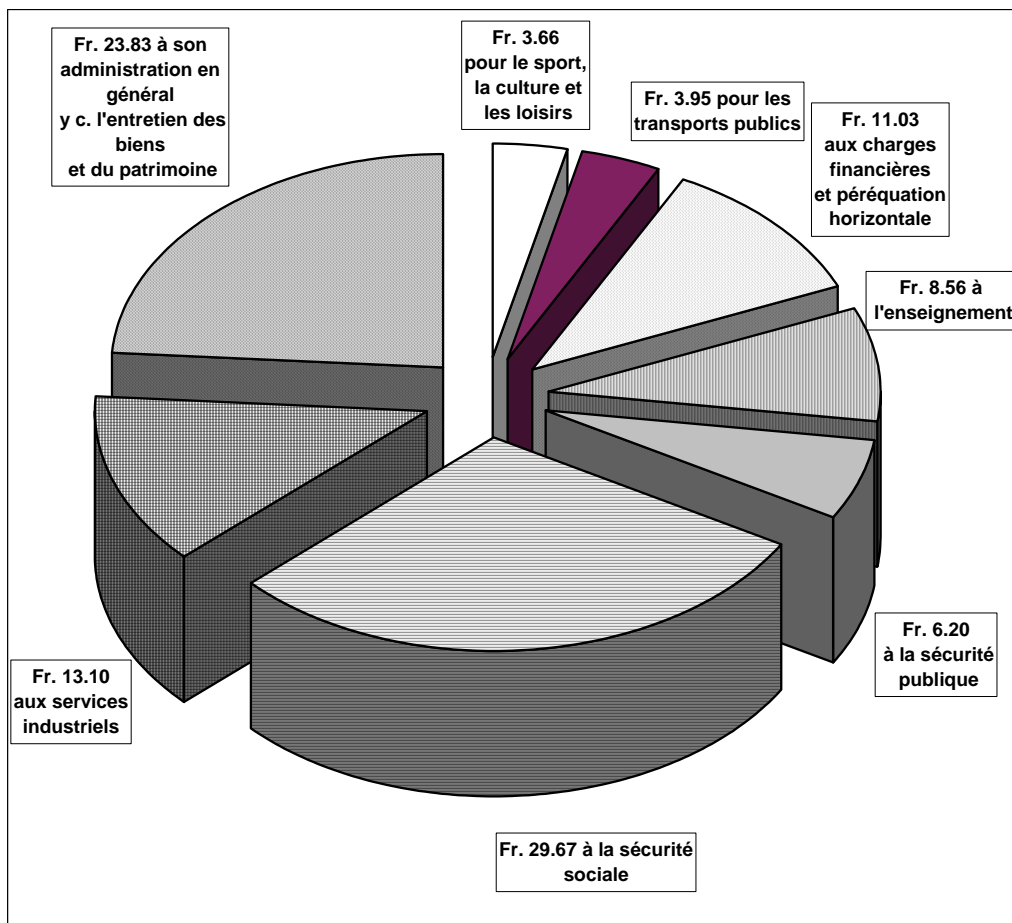
Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2005, au budget 2004 voté, aux comptes estimés au 31 décembre 2004 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2003 :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Budget 2004 (en milliers de CHF)	Comptes projetés au 31/12/2004 (en milliers de CHF)	Comptes 2003 (en milliers de CHF)
Impôts sur le revenu et la fortune	58'355.1	63'490.0	56'695.1	67'371.4
Impôts sur le bénéfice net et le capital	7'480.0	8'065.0	7'480.0	8'884.0
Impôt foncier	2'150.0	2'090.0	2'150.0	2'091.5
Droits de mutation	2'400.0	2'500.0	2'130.0	1'550.3
Impôts sur successions et donations	5'500.0	5'000.0	6'000.0	7'357.6
Impôt sur les chiens et taxes diverses	66.0	69.0	66.0	70.2
Patentes et concessions	23.0	18.8	18.3	22.0
Part impôts sur les gains immobiliers	1'200.0	1'000.0	1'000.0	1'165.1
<i>Sous-total revenus fiscaux</i>	77'174.1	82'232.8	75'539.4	88'512.1
Revenus du patrimoine	4'582.8	3'479.7	3'545.7	3'474.3
Taxes, émoluments et produits ventes	19'404.9	19'446.3	19'549.0	21'423.3
Part. et rembts de collectivités publ.	2'092.1	3'913.5	3'552.6	3'917.9
Autres participations et subventions	126.8	24.8	25.8	26.6
<i>Sous-total revenus non fiscaux</i>	26'206.6	26'864.3	26'673.1	28'842.1
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	544.1	431.8	418.8	1'263.1
Imputations internes (revenus)	6'640.7	4'966.1	4'895.6	4'700.6
<i>Sous-total revenus internes</i>	7'184.8	5'397.9	5'314.4	5'963.7
TOTAL DES REVENUS	110'565.5	114'495.0	107'526.9	123'317.9

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2005, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle consacrera :



1.3.3 Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour le budget 2005, par nature et par direction :

BUDGET 2005 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	6'164.2	686.3	2'788.8	6'409.0	3'672.9	6'120.5	655.2	2'033.9	28'530.8
Biens, services, marchandises	2'448.7	538.1	2'199.1	4'039.0	2'326.8	593.9	37.9	10'165.7	22'349.2
Intérêts passifs		5'335.3							5'335.3
Amortissements	31.5	451.0		669.9	943.0			377.9	2'473.3
Rembts, participations et subv. coll. publiques	4'929.0	7'518.0		2'311.5	2'691.2	562.7	31'346.8		49'359.2
Aides et subventions	970.6		2.2		935.4	1.0	2'771.0		4'680.2
Attrib. fonds et fin. spéciaux	200.0	70.0						907.0	1'177.0
Imputations internes	678.3			1'374.4	1'897.0			2'691.0	6'640.7
Total des charges	15'422.3	14'598.7	4'990.1	14'803.8	12'466.3	7'278.1	34'810.9	16'175.5	120'545.7
Impôts		75'951.0							75'951.0
Patentes, concessions		19.0				4.0			23.0
Revenus du patrimoine	224.3	440.0	2'340.1	0.5	148.4	477.5		952.0	4'582.8
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	791.4	7.4	395.9	2'329.4	493.7	1'034.8	140.8	14'211.5	19'404.9
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)		1'200.0							1'200.0
Participations et rembts de collectivités publiques			1.0	3.1	1'624.5	388.5	50.0	25.0	2'092.1
Autres participations et subventions	100.0			19.8	7.0				126.8
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	58.4		193.0		60.0	52.5		180.2	544.1
Imputations internes	480.5	440.1	607.5	1'842.5	2'418.4	45.0		806.7	6'640.7
Total des revenus	1'654.6	78'057.5	3'537.5	4'195.3	4'752.0	2'002.3	190.8	16'175.5	110'565.5

Nous allons maintenant passer à l'analyse des différentes directions qui composent l'administration communale. Elles sont présentées dans le même ordre et selon la même organisation que dans la brochure du budget 2005.

2. Administration générale et affaires culturelles

2.1 Commentaires généraux

La restructuration du Service de l'administration générale, rouage essentiel pour le bon fonctionnement de l'administration communale, a abouti et conduit à la suppression de 1.5 poste au secrétariat de la Municipalité, ainsi qu'au non remplacement du poste de juriste (0.4 poste) et d'une collaboratrice (1 poste) à l'office de la population (OPO). Suite à l'acceptation, par le Conseil communal en 2002 du préavis concernant les archives, un poste à 80% de responsable a été repourvu conformément aux engagements pris et devant aboutir à une réorganisation complète, non seulement au niveau de la conservation des documents, mais également à celui du tri et du classement quotidien de l'abondant échange de courrier en tout genre (lettres, plans, circulaires, etc. ...).

En outre, un programme d'encouragement à la retraite anticipée a été mis en place en 2004. Les cas sont étudiés par le Service du personnel et des solutions personnalisées sont proposées aux collaborateurs qui souhaitent partir avant l'âge terme de la retraite. Ces solutions sont non seulement attractives pour les employés mais également pour l'employeur qui économise ainsi plus rapidement les salaires des collaborateurs non remplacés. Cela explique cependant l'augmentation relativement importante du poste « retraites complémentaires » dans le budget 2005. A noter également que tous les plans de retraites proposés sont étalés sur cinq ans au maximum.

2.1.1 Affaires culturelles

La Municipalité a également mis en place un train de mesures d'économies dans le secteur des affaires culturelles.

Une étude comparative et une nouvelle organisation ont permis de supprimer 2 postes de techniciens à l'Octogone. Par ailleurs, le changement de système de billetterie (qui n'est plus en réseau avec les autres théâtres) entraîne une réorganisation de la vente de billets dont les effets se déploieront durant l'année 2005. Le temps de travail a aussi en partie été réduit au Musée de Pully.

De plus une économie de CHF 133'000.00 a été faite dans le domaine des subventions destinées à la culture et aux spectacles :

La subvention à "Octogone Premières" a été supprimée (CHF 50'000.00). Celle au Théâtre des Jeunes de Pully a été réduite de CHF 30'000.00 à CHF 20'000.00 et sera versée par l'Octogone qui devra la prendre sur la subvention qui lui est octroyée par la Commune et ne sera donc plus prélevée sur le compte communal "subventions diverses".

La Direction de l'Octogone a compensé cette différence en réduisant de moitié, soit à CHF 20'000.00, l'aide à la Compagnie Linga pour sa création annuelle à Pully.

La Municipalité a décidé par ailleurs d'abandonner le soutien à diverses activités culturelles parmi lesquelles les Concerts Pour l'Art et le Lutrin (10'000.00), l'Ecole de danse Elisabeth Danaïlov (CHF 5'000.00), une participation à diverses associations (CHF 3'000.00), ainsi que divers casuels (CHF 5'000.00). Le poste relatif à l'organisation des expositions du Musée a également été diminué de CHF 3'000.00. D'autres coupes ont été réalisées dans le domaine du fonctionnement administratif qui s'élèvent à CHF 11'000.00.

Le soutien au Café-Théâtre de la Voirie a été diminué de moitié (CHF 2'500.00 au lieu de CHF 5'000.00).

En conclusion, un effort important a été fait dans tous les secteurs culturels de Pully, en se gardant bien de verser dans l'arbitraire.

2.1.2 Informatique

Les éléments portés au budget ont fait l'objet d'une réflexion minutieuse; par exemple, le report du remplacement des PC les plus anciens, âgés de cinq ans, et la conservation au budget des machines qui devaient impérativement être changées telles que le serveur de bases de données communales qui ne sera plus maintenu par le constructeur. Il a été également prévu de remplacer des composants réseau, car cette dépense permettra de faire d'importantes économies sur les contrats de maintenance.

Un point important du budget informatique 2005 est la mise en place d'une nouvelle liaison fibre optique entre le Service informatique et le bâtiment de la Damataire. En effet, la connexion existante n'est plus suffisante et des dysfonctionnements ont été constatés. Ceci nous oblige à mettre en place cette nouvelle liaison afin de garantir le bon fonctionnement de l'informatique à la Damataire.

2.1.3 Aides, subventions et cotisations

Aides et subventions

La suppression des aides accordées au Gymnase du soir, à la Fondation Vaudoise pour le cinéma et à l'Université populaire a conduit à une économie de CHF 15'000.00.

La participation de CHF 50'000.00 au Festival de Pully Lavaux à l'heure du Québec, édition 2004, ne sera pas versée en 2005, cette manifestation n'ayant lieu que tous les deux ans.

Le solde des aides figurant au budget 2005 se limite à celles accordées au Fonds intercommunal des institutions culturelles (CHF 200'000.00) et au City Club de Pully (CHF 40'000.00), d'où une économie de CHF 10'000.00.

Cotisations

Celles-ci ont été ramenées au strict minimum et ne concernent dès lors plus que des associations auxquelles la Ville se doit d'appartenir comme l'Association des Communes suisses, l'Union des Villes suisses, l'Union des Communes vaudoises, Lausanne Région, l'Association Suisse des communes et régions d'Europe et le Centre d'histoire et de prospective militaires.

Une économie de CHF 7'000.00 a ainsi encore pu être dégagée par rapport au budget 2004.

2.2 Analyses

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2005, au budget 2004 voté, aux comptes estimés au 31 décembre 2004 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2003 concernant l'Administration générale :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Budget 2004 voté (en milliers de CHF)	Comptes projetés au 31/12/2004 (en milliers de CHF)	Comptes 2003 (en milliers de CHF)
Autorités et personnel	6'164.2	6'219.8	6'156.2	6'119.3
Biens, services et marchandises	2'448.7	2'454.6	2'361.8	2'831.5
Aides et subventions	970.6	1'074.2	1'011.2	968.6
Sous-total charges maîtrisables	9'583.5	9'748.6	9'529.2	9'919.4
Intérêts passifs	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements	31.5	0.0	0.0	386.2
Rembts et subv. à des collectivités	4'929.0	5'128.0	5'028.1	4'541.1
Sous-total charges non maîtrisables	4'960.5	5'128.0	5'028.1	4'927.3
Attrib. fonds et financements spéciaux	200.0	200.0	200.0	275.0
Imputations internes (charges)	678.3	866.1	866.1	917.4
Sous-total charges internes	878.3	1'066.1	1'066.1	1'192.4
TOTAL DES CHARGES	15'422.3	15'942.7	15'623.4	16'039.1

Les effets financiers relatifs aux mesures d'économies portant sur le personnel se répartissent, pour l'essentiel, sur d'autres directions. En effet, la grande partie des économies réalisées aux affaires culturelles se concrétise à la Direction des écoles et des cultes (exploitation de l'Octogone).

3. Finances

3.1 Commentaires généraux

Une très grande partie des charges relatives à la Direction des finances sont des charges non maîtrisables. En effet, il s'agit essentiellement de charges relatives aux intérêts sur les emprunts contractés par la Ville de Pully. Vous trouverez sous le chiffre 3.2.2 une analyse sur l'endettement de la Ville de Pully.

Actuellement, les taux d'intérêts long terme sont à un niveau que l'on peut qualifier de bas. Néanmoins, il y a une forte probabilité que ces taux remontent de manière plus ou moins forte durant les prochains mois. D'après les dernières projections au niveau de la trésorerie, il semble qu'il ne sera pas nécessaire, d'ici la fin de l'année 2004, de contracter un nouvel emprunt (l'autorisation d'emprunter de CHF 10 mios n'a donc pas été utilisée). Cela résulte d'un suivi très attentif de l'utilisation de la trésorerie. Il paraît fort probable que le besoin se fera sentir dans le courant du mois de janvier 2005. Dans le contexte actuel, la Direction des finances n'estime cependant pas nécessaire d'anticiper cet emprunt. Néanmoins, elle garde un œil extrêmement attentif sur l'évolution du marché et, si les conditions l'exigent, elle n'exclut pas la possibilité d'anticiper un emprunt avant le mois de janvier 2005.

Un autre élément pèse extrêmement lourd sur les charges non maîtrisables de la Direction des finances. Il s'agit de la péréquation financière horizontale. Un projet de nouvelle péréquation financière a été initié et mis en consultation par le Canton de Vaud. Cette nouvelle répartition des charges financières aurait dû entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2005. Suite aux nombreux commentaires émis notamment par les communes vaudoises, le Canton a décidé de reporter la mise en application de ce projet pour le 1^{er} janvier 2006. Par conséquent, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil vaudois un « régime transitoire » pour l'année 2005 uniquement, concernant la péréquation financière horizontale. Au niveau financier, la Ville de Pully accuse une augmentation de cette péréquation d'environ CHF 1.2 mios qui est due à la « relégation » de la Ville de Lausanne dans une classe inférieure.

Au niveau des revenus, il s'agit pour l'essentiel de revenus fiscaux. Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Canton de Vaud applique le système du postnumerando annuel alors qu'auparavant le système en vigueur était le système praenumerando bisannuel. Cette modification a été imposée par la Confédération. Actuellement l'administration cantonale est en train de taxer l'année 2003 avec le nouveau système de perception. Il y a fort à parier que, d'ici la fin de l'année, tous les contribuables pulliérans ne seront pas encore taxés sur leurs revenus et fortune de l'année 2003. Par conséquent, nous n'avons que très peu d'éléments quant aux incidences liées à la nouvelle méthode de taxation. Pour le budget 2005, nous avons appliqué des taux de progression par rapport au budget 2004. Il est bien clair que ces estimations ne prennent pas en compte des « distorsions » qui pourraient survenir à cause du changement de système. Néanmoins, nous sommes d'avis que ces estimations devraient correspondre, globalement, à la réalité des résultats de l'année 2005. De manière générale, d'après nos estimations, les recettes fiscales devraient augmenter de l'ordre de 2% par rapport à celles prévues dans les comptes projetés au 31 décembre 2004.

3.2 Analyses

La très nette diminution des charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités par rapport aux comptes 2003 provient de la suppression du compte de régulation EtaCom. En effet, ce compte a été supprimé suite à la bascule d'impôt EtaCom au 31 décembre 2003.

3.2.1 Analyse des charges - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2005, au budget 2004 voté, aux comptes estimés au 31 décembre 2004 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2003 concernant les Finances :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Budget 2004 voté (en milliers de CHF)	Comptes projetés au 31/12/2004 (en milliers de CHF)	Comptes 2003 (en milliers de CHF)
Autorités et personnel	686.3	731.9	723.5	707.9
Biens, services et marchandises	538.1	534.5	534.5	471.1
Aides et subventions	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Sous-total charges maîtrisables</i>	1'224.4	1'266.4	1'258.0	1'179.0
Intérêts passifs	5'335.3	4'698.3	4'698.3	4'354.5
Amortissements	451.0	221.0	221.0	675.4
Rembts et subv. à des collectivités	7'518.0	6'275.0	6'275.0	20'005.5
<i>Sous-total charges non maîtrisables</i>	13'304.3	11'194.3	11'194.3	25'035.4
Attrib. fonds et financements spéciaux	70.0	70.0	70.0	870.0
Imputations internes (charges)	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Sous-total charges internes</i>	70.0	70.0	70.0	870.0
TOTAL DES CHARGES	14'598.7	12'530.7	12'522.3	27'084.4

3.2.2 Dette consolidée

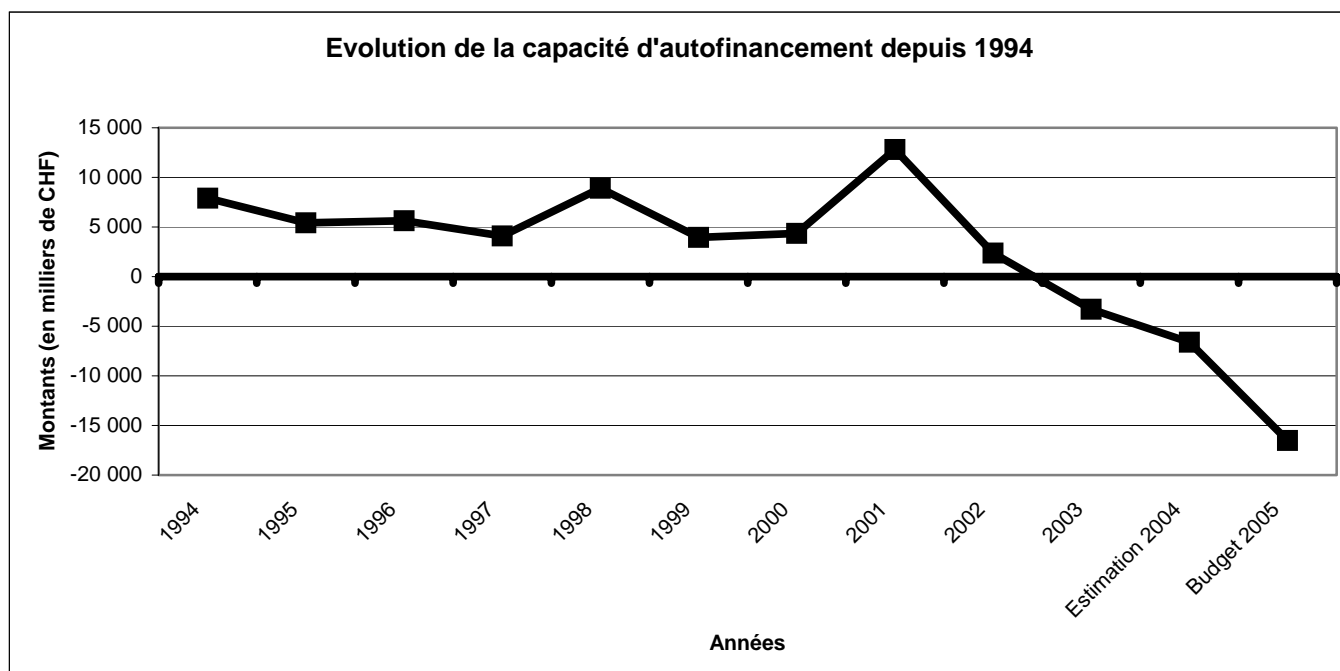
Le montant dévolu aux intérêts passifs ne cesse d'augmenter chaque année. Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation constante de l'endettement de la Ville de Pully.

Pour l'exercice 2005, la dette devrait augmenter de la manière suivante :

LIBELLE	MONTANTS (EN MILLIERS DE CHF)
Total des revenus prévus dans le budget 2005	110'565.5
Total des charges prévues dans le budget 2005	-120'545.7
Déficit prévu dans le budget 2005	-9'980.2
<i>Eléments non monétaires :</i>	
Imputations internes (charges) prévues dans le budget 2005	6'640.7
Imputations internes (revenus) prévues dans le budget 2005	-6'640.7
Amortissements comptables prévus dans le budget 2005 (minimum légal)	2'010.3
Attributions fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2005	1'177.0
Prélèvement fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2005	-544.1
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) prévu dans le budget 2005	-7'337.0
Investissements prévus pour l'année 2005	-9'179.0
Besoin en capitaux étrangers (augmentation de l'endettement) selon le budget 2005	-16'516.0

Il ressort du tableau ci-dessus, que l'endettement de la Ville de Pully devrait augmenter de près de CHF 16.5 mios en 2005.

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au budget 2005 :



On peut dès lors constater que, depuis 2003, la Ville de Pully génère systématiquement de l'autofinancement négatif. Ceci veut dire que non seulement pour financer nos investissements nous devons avoir recours à l'emprunt, mais également pour financer notre « ménage commun ».

Les taux d'intérêts sont actuellement relativement bas. Par conséquent, si la situation reste telle qu'elle est sur les marchés financiers, l'endettement supplémentaire sera relativement bon marché pour la Ville de Pully. Néanmoins, il y a fort à parier que d'ici l'année prochaine, les taux risquent d'augmenter passablement. Ceci aura comme conséquence une augmentation non négligeable du coût de nos emprunts.

Durant l'année 2005, aucun emprunt n'arrivera à échéance. Par conséquent, le risque supporté par la Ville de Pully se porte uniquement sur les nouveaux emprunts dus à l'augmentation de la dette communale.

Echéancier des emprunts contractés :

Années	Montants échus (en CHF)	Taux d'intérêt moyen (en %)
2004	Néant	Néant
2005	Néant	Néant
2006	20'000'000	4.3%
2007	Néant	Néant
2008	19'000'000	3.6%
2009	Néant	Néant
2010	23'400'000	4.1%
2011	18'000'000	3.0%
2012	27'000'000	4.1%
2013	14'000'000	3.0%
Total	121'400'000	3.8%

Tous les contrats d'emprunts arrivant à échéance en 2006 ont un taux moyen de 4.3%. Par conséquent, si leur renouvellement s'effectue à un taux supérieur à 4.3%, nous aurons à constater une augmentation de la charge d'intérêts.

4. Domaines et bâtiments

4.1 Commentaires généraux

Pour établir le projet de budget 2005, la Direction des domaines, gérances et sports a demandé à ses collaborateurs de le constituer selon le principe de la nécessité prioritaire d'exécuter certains travaux pour maintenir en état les bâtiments et les installations communales.

A partir de cette première démarche et de la première version élaborée, d'entente avec les représentants de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, un certain nombre d'objets ont été écartés en raison notamment des aspects non urgents et pas indispensables par rapport à la pérennité des bâtiments. Après ce premier projet, d'importants efforts ont encore été demandés à la direction de manière à abaisser notablement le budget.

Il est à relever que la quasi-totalité des comptes de charges de la Direction, excepté ceux touchant aux frais du personnel, sont regroupés dans le chapitre « Biens, services et marchandises ». Pour mémoire, dans cette rubrique, s'inscrivent les dépenses suivantes :

- Acquisition du mobilier, du matériel, des machines et véhicules
- Achat d'eau, d'énergie et de combustibles
- Frais d'entretien des immeubles et des installations
- Frais d'honoraires, taxes, impôts et émoluments divers

Le tableau ci-dessous fait clairement ressortir les diverses économies appliquées, non seulement pour la Direction des domaines, mais également pour les installations sportives, de loisirs et culturelles ainsi que pour les bâtiments scolaires afin d'arriver au budget 2005 final :

Rubriques	Budget 2005 1 ^{er} projet	2 ^{ème} volet des économies	Budget final 2005	Budget 2004	Ecart entre Budgets 2004-2005
170 à 173	520'420.00	0.00	520'420.00	475'220.00	45'200.00
300 à 351	2'537'050.00	337'900.00	2'199'150.00	2'220'330.00	-21'180.00
512	766'750.00	6'000.00	760'750.00	859'900.00	-99'150.00
514 à 515	939'350.00	180'000.00	759'350.00	782'050.00	-22'700.00
580	85'050.00	0.00	85'050.00	75'400.00	9'650.00
740	3'400.00	0.00	3'400.00	3'400.00	0.00
Total	4'852'020.00	523'900.00	4'328'120.00	4'416'300.00	-88'180.00

La Direction des domaines, gérances et sports signale que le niveau atteint pour son budget 2005 peut être qualifié de « limite inférieure ». En effet, il est à craindre que, si le principe appliqué cette année est maintenu pour l'élaboration des prochains budgets, l'état du parc immobilier se détériore sérieusement avec immanquablement d'importantes conséquences financières dans un proche avenir.

4.2 Analyses

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2005, au budget 2004 voté, aux comptes estimés au 31 décembre 2004 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2003 concernant les Domaines et bâtiments :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Budget 2004 voté (en milliers de CHF)	Comptes projetés au 31/12/2004 (en milliers de CHF)	Comptes 2003 (en milliers de CHF)
Autorités et personnel	2'788.8	2'740.9	2'759.3	2'781.0
Biens, services et marchandises	2'199.1	2'220.3	2'149.3	2'177.4
Aides et subventions	2.2	2.2	2.2	2.1
Sous-total charges maîtrisables	4'990.1	4'963.4	4'910.8	4'960.5
Intérêts passifs	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements	0.0	0.0	0.0	0.0
Rembts et subv. à des collectivités	0.0	0.0	0.0	0.0
Sous-total charges non maîtrisables	0.0	0.0	0.0	0.0
Attrib. fonds et financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	405.0
Imputations internes (charges)	0.0	0.0	0.0	0.0
Sous-total charges internes	0.0	0.0	0.0	405.0
TOTAL DES CHARGES	4'990.1	4'963.4	4'910.8	5'365.5

5. Urbanisme et travaux

5.1 Commentaires généraux (Urbanisme et environnement)

5.1.1 Urbanisme

Il convient de relever que les charges salariales représentent un peu plus de 80 % des charges nettes totales de fonctionnement du service.

Les deux autres postes importants des charges sont : «Aménagement, mobilier urbain » (420.3145) et « Honoraires, frais d'expertise » (420.3185).

Le compte «Aménagement, mobilier urbain » est très fluctuant au cours des années. La moyenne effectuée sur les comptes des six dernières années donne un montant annuel d'environ CHF 40'000.00 / an.

Le budget 2005 comprend un montant de CHF 92'000.00 sous cette rubrique, dont le détail est donné dans la page des remarques et observations. Un montant de CHF 50'000.00 a été en particulier prévu pour permettre des économies futures d'entretien par les parcs et promenades. Il s'agit essentiellement de mobilier urbain (bornes) devant remplacer des bacs à fleurs existants qui ont pour fonction, outre l'aspect décoratif, de créer un obstacle au stationnement de véhicules dans certains lieux.

Le compte « Honoraires, frais d'expertise » est lui aussi fluctuant au cours des années, en fonction notamment des différents projets d'aménagement du territoire en cours. Ce compte comprend également les honoraires d'avocats liés aux problèmes de police des constructions (avis de droit préalable et traitement des procédures de recours), ainsi que l'intervention de divers spécialistes pour des études spécifiques, indispensables pour l'estimation et la planification des travaux d'entretien et de rénovation de nos bâtiments.

Le montant prévu est inférieur à ceux portés aux comptes 2003 (-19%) et au budget 2004 (-38%). Cette constante diminution ne pourra cependant pas être reproduite systématiquement sans freiner les réflexions sur le développement communal contenues dans le plan directeur.

Les charges nettes de fonctionnement du service figurant au budget 2005, après déduction d'amortissements comptables (CHF 406'940.00) et de revenus (CHF 87'500.00), sont de CHF 1'255'160.00. Elles sont en diminution de 18.7% par rapport aux comptes 2003 et de 6.2% par rapport à la moyenne des comptes des cinq dernières années.

5.1.2 Parcs et promenades

La réflexion sur l'organisation et les tâches assumées par les parcs et promenades, menée depuis le début de la législature, a été encore accélérée depuis le printemps 2004, en fonction des perspectives financières difficiles de la Ville de Pully.

Le résultat de cette réflexion et les différentes mesures qui en découlent seront soumis à la Municipalité au printemps 2005. Toutefois, dans la perspective de réduire progressivement le volume des travaux d'entretien dès l'an prochain, un investissement préalable d'environ CHF 200'000.00 est nécessaire et a été porté au budget dans le compte « entretien parcs et cimetières » (441.3145). Ce montant comprend pour l'essentiel des travaux d'arrachage de plantations existantes (haies, arbustes) et de remplacement et simplification de diverses plantations.

A relever que l'achat de matériel d'exploitation (441.3114) a été fortement diminué par rapport aux années précédentes, par anticipation de l'effet des mesures ci-dessus, d'une part, mais également, d'autre part, par une meilleure gestion de l'utilisation et du renouvellement de ce matériel.

Enfin, le renouvellement d'arbres d'avenues a été entièrement reporté. A ce sujet et pour information, notre Ville compte quelque 300 arbres d'avenues dont beaucoup devront être progressivement remplacés, puisqu'un arbre a une durée de vie de 30 à 40 ans.

5.2 Commentaires généraux (Travaux)

La nouveauté réside cette année dans une nouvelle évaluation des charges internes que ce service doit à la Commune. En effet, les postes de loyers sont apparus ainsi qu'une meilleure prise en compte des prestations fournies tant par le Bureau informatique que par le Service du personnel ou encore par le Service des finances, représentant un montant total d'environ CHF 390'000.00.

Ces augmentations de charges sont compensées par des économies importantes puisque le bilan permet de proposer un budget en amélioration par rapport à 2004. Les efforts se sont essentiellement portés sur la diminution de personnel

(au gré de départs à la retraite et de réorganisations), par une réduction des montants affectés aux routes et canalisations (entretien), par la valorisation de l'effort des citoyens qui ont opté pour le système de récolte des déchets organiques; ceci nous permet de faire diminuer notre part de frais liés à l'incinération de façon plus importante que la hausse des frais de transport liés à cette nouvelle prestation et la négociation des prix auprès de nos principaux fournisseurs. Enfin, notre participation aux frais de la STEP est en diminution (un poste de travail en moins et pas d'importants travaux prévus pour 2005 par voie budgétaire).

5.3 Analyses

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2005, au budget 2004 voté, aux comptes estimés au 31 décembre 2004 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2003 concernant l'Urbanisme et travaux :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Budget 2004 voté (en milliers de CHF)	Comptes projetés au 31/12/2004 (en milliers de CHF)	Comptes 2003 (en milliers de CHF)
Autorités et personnel	6'409.0	7'040.5	6'760.0	7'024.7
Biens, services et marchandises	4'039.0	4'252.8	4'100.9	4'653.4
Aides et subventions	0.0	0.0	0.0	0.0
Sous-total charges maîtrisables	10'448	11'293.3	10'860.9	11'678.1
Intérêts passifs	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements	669.9	530.0	530.0	523.3
Rembts et subv. à des collectivités	2'311.5	3'004.1	2'480.3	2'473.7
Sous-total charges non maîtrisables	2'981.4	3'534.1	3'010.3	2'997.0
Attrib. fonds et financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	57.0
Imputations internes (charges)	1'374.4	50.7	50.7	28.6
Sous-total charges internes	1'374.4	50.7	50.7	85.6
TOTAL DES CHARGES	14'803.8	14'878.1	13'921.9	14'760.7

6. Ecoles et cultes

6.1 Commentaires généraux

Pour les écoles et le parascolaire contenus dans ce chapitre, vu les incertitudes et les fluctuations des directives cantonales concernant les procédures d'exploitation des budgets 2004, les salaires et les charges d'exploitation avaient été repris sur la base de 2003 dans le budget 2004 publié qui comportait donc toujours les frais, les enveloppes et les remboursements partiels de l'Etat, dans l'attente de leur transfert.

La reprise par le Canton au 1.1.2004 déjà du paiement direct des frais administratifs scolaires et les remboursements de salaires intervenus dans le premier semestre ont rendu nécessaire la révision de juin 2004 qui a été complétée par un premier train d'économie 04-05 et par l'ajustement à la baisse de certaines prestations restant du domaine communal, soit une diminution totale d'environ CHF 200'000.00.

Le budget 2004 ainsi révisé a servi de base au projet 2005 qui ne comporte également plus les salaires administratifs scolaires et parascolaires. Il devrait ainsi refléter plus justement et définitivement les charges résiduelles pour les écoles communales après deux ans de transition.

La suppression des imputations internes pour les salaires et pour les remboursements cantonaux de forfaits mixtes (salaires et frais administratifs scolaires) ne permet donc plus une comparaison valable des totaux par chapitre avec les comptes 2003 et le budget 2004 publié.

Les remarques ont donc été formulées selon les lignes budgétaires individuelles et les comptes mis à zéro ont été conservés pour mémoire.

Les incertitudes relatives au transfert du personnel des écoles vers le Canton de Vaud nous ont obligés à conserver le personnel de la bibliothèque dans les effectifs quand bien même, pour l'instant, il nous est remboursé par l'Etat de Vaud.

6.2 Analyses

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2005, au budget 2004 voté, aux comptes estimés au 31 décembre 2004 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2003 concernant les écoles et cultes :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Budget 2004 voté (en milliers de CHF)	Comptes projetés au 31/12/2004 (en milliers de CHF)	Comptes 2003 (en milliers de CHF)
Autorités et personnel	3'672.9	5'449.9	5'451.4	5'736.1
Biens, services et marchandises	2'326.8	2'966.7	2'397.2	2'648.4
Aides et subventions	935.4	943.2	930.8	964.2
Sous-total charges maîtrisables	6'935.1	9'359.8	8'779.4	9'348.7
Intérêts passifs	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements	943.0	324.0	324.0	324.0
Rembts et subv. à des collectivités	2'691.2	2'608.8	2'595.8	2'104.0
Sous-total charges non maîtrisables	3'634.2	2'932.8	2'919.8	2'428.0
Attrib. fonds et financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	310.0
Imputations internes (charges)	1'897.0	2'687.9	2'617.6	2'456.9
Sous-total charges internes	1'897.0	2'687.9	2'617.6	2'766.9
TOTAL DES CHARGES	12'466.3	14'980.5	14'316.8	14'543.6

7. Police

7.1 Commentaires généraux

Un poste a été supprimé dans le service administratif. D'une façon plus générale, on observe une légère baisse des traitements.

La mise en place de la police intercommunale avec Paudex, puis, dès le 1^{er} juillet prochain, avec Savigny, sans engagement de forces supplémentaires, permet de diminuer les charges du corps de police et signalisation (cpte 610) d'un peu plus de CHF 300'000.00 (CHF 91'000.00 en 2004).

Le produit des amendes ne cesse d'augmenter, malgré une information régulière faite à la population.

Un poste partiel a également été supprimé à la police sanitaire hygiène. La mise à disposition des compétences d'un de nos agents spécialisés permet à ce service de continuer à être performant.

Le budget du Service de défense contre l'incendie (SDIS) baisse également de manière significative grâce à un établissement plus serré des postes et aux subsides cantonaux.

Sous "remboursements à des collectivités" se trouve la participation à la région de la protection civile. L'augmentation de ce poste par rapport au budget 2004 est due à une nouvelle répartition des frais entre Pully et la région. Toutefois, si l'on déduit de la Protection civile de Pully (cpte 660) la participation à la région, cette augmentation est totalement compensée par la diminution des frais nets à charge de Pully.

7.2 Analyses

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2005, au budget 2004 voté, aux comptes estimés au 31 décembre 2004 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2003 concernant la Police :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Budget 2004 voté (en milliers de CHF)	Comptes projetés au 31/12/2004 (en milliers de CHF)	Comptes 2003 (en milliers de CHF)
Autorités et personnel	6'120.5	6'314.1	6'360.7	6'226.2
Biens, services et marchandises	593.9	571.2	534.1	669.0
Aides et subventions	1.0	1.0	1.0	0.7
<i>Sous-total charges maîtrisables</i>	6'715.4	6'886.3	6'895.8	6'895.9
Intérêts passifs	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements	0.0	0.0	0.0	0.0
Rembts et subv. à des collectivités	562.6	502.1	505.1	489.4
<i>Sous-total charges non maîtrisables</i>	562.7	502.1	505.1	489.4
Attrib. fonds et financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	50.5
Imputations internes (charges)	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Sous-total charges internes</i>	0.0	0.0	0.0	50.5
TOTAL DES CHARGES	7'278.1	7'388.4	7'400.9	7'435.8

Les charges non maîtrisables concernent la participation de la Ville de Pully aux charges de la région en matière de Protection civile.

8. Sécurité sociale

8.1 Commentaires généraux

La présentation des postes au budget a été modifiée. Désormais, il sera possible de définir le coût exact de chaque secteur du service.

Ceci est d'autant plus important que l'Agence communale des assurances sociales (ACAS) sera intégrée à la région au 1er janvier 2008, par règlement du 28 janvier 2004 du Conseil d'Etat.

Relevons que la commune de Paudex sera rattachée dès 2005 à l'ACAS de Pully avec une participation financière en CHF/hab.

Le secteur de la petite enfance fait l'objet désormais de comptes séparés pour chaque structure. Il faut relever que tous les budgets sont stables par rapport à 2004, voire inférieurs (sauf pour la nurserie des Alpes qui accomplit un exercice complet et pour les mamans de jour dont la prise en charge salariale demande un plus grand investissement).

D'une manière générale, toutes les charges ayant trait à la marche du service ont été revues à la baisse.

Le soutien communal direct a été revu par une sélection plus stricte des bénéficiaires de l'aide communale.

Il en va de même pour les subventions à diverses œuvres et pour la santé publique. Nous avons supprimé les sommes octroyées aux attributaires nouvellement identifiés comme subventionnés par la facture sociale, ainsi qu'à certains bénéficiaires avec lesquels Pully n'a pas de relations particulières.

Il faut constater une forte augmentation des postes non maîtrisables du budget. C'est ainsi que les MAMT (mesures actives du marché du travail) ont passé de CHF 140'000.00 en 2003 à CHF 300'000.00 en 2004 et CHF 440'000.00 au budget 2005.

En ce qui concerne le maintien à domicile (cpte 730), il reste à CHF 49.-/hab. en 2005, tout comme en 2004, mais il était de CHF 41.70/hab. en 2003 (CHF 33.00/hab. en 2002).

L'analyse de la facture sociale est faite au point 8.2.1

Enfin, une restructuration des services communaux écoles et social, approuvée en Municipalité, va être mise en place et devrait permettre une économie de postes.

8.2 Analyses

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2005, au budget 2004 voté, aux comptes estimés au 31 décembre 2004 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2003 concernant la Sécurité sociale :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Budget 2004 voté (en milliers de CHF)	Comptes projetés au 31/12/2004 (en milliers de CHF)	Comptes 2003 (en milliers de CHF)
Autorités et personnel	655.2	708.6	634.0	738.8
Biens, services et marchandises	37.9	71.4	61.4	30.3
Aides et subventions	2'771.0	2'831.6	2'783.6	2'400.2
Sous-total charges maîtrisables	3'464.1	3'611.6	3'479.0	3'169.3
Intérêts passifs	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements	0.0	0.0	0.0	0.0
Rembts et subv. à des collectivités	31'346.8	29'584.6	28'427.6	23'933.6
Sous-total charges non maîtrisables	31'346.8	29'584.6	28'427.6	23'933.6
Attrib. fonds et financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0
Imputations internes (charges)	0.0	0.0	0.0	0.0
Sous-total charges internes	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL DES CHARGES	34'810.9	33'196.2	31'906.6	27'102.9

Sont incluses dans la partie relative à la Sécurité sociale, les charges relatives à l'Office du logement qui est géré par la Direction des domaines. Cette intégration de l'Office du logement dans la direction relative à la Sécurité sociale est conforme aux exigences du plan comptable des communes vaudoises.

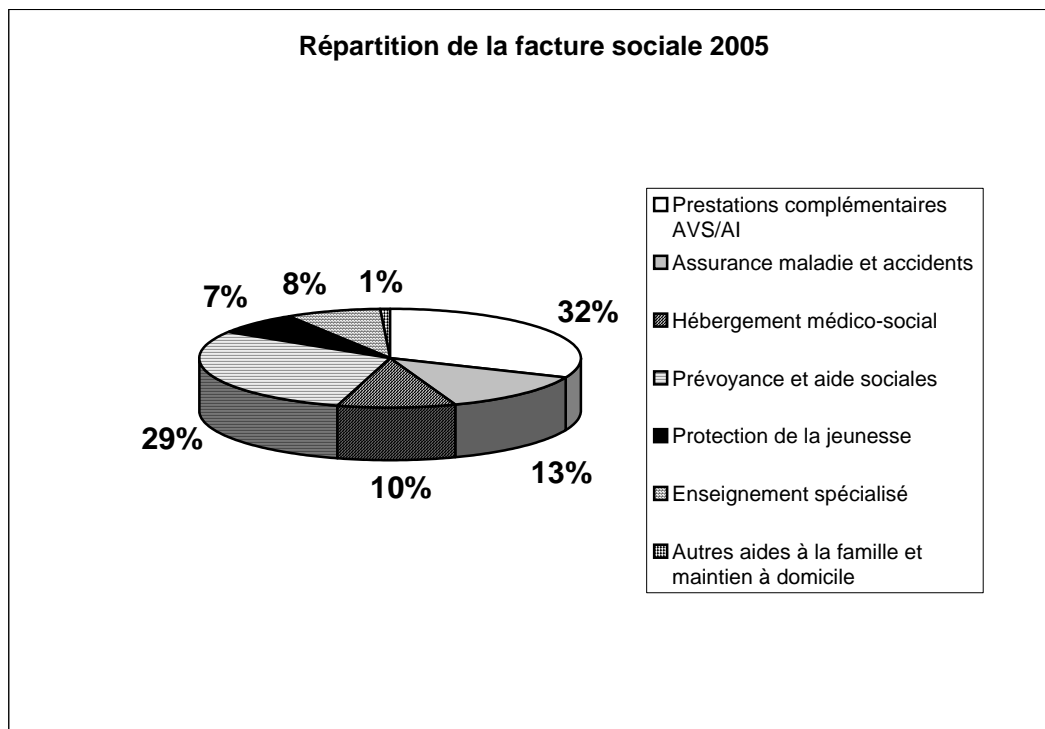
8.2.1 Facture sociale

Le montant de la facture sociale a considérablement augmenté durant ces dernières années. Les différents régimes inhérents à la facture sociale sont les suivants :

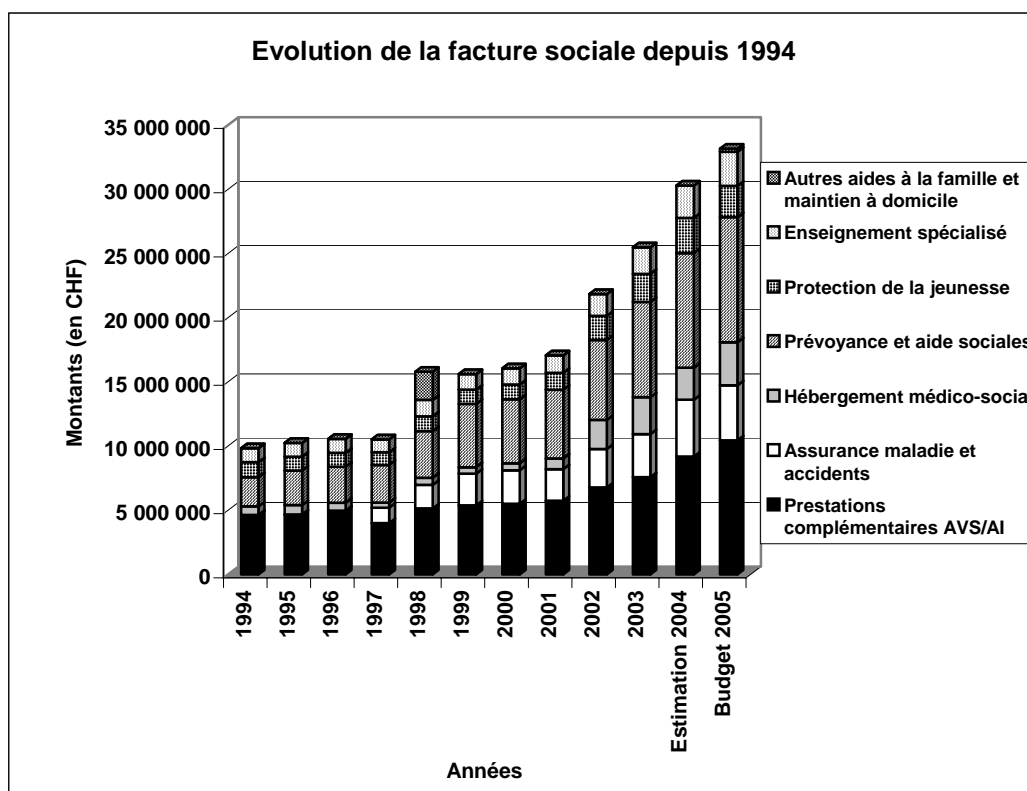
- Les prestations complémentaires AVS/AI
- L'hébergement médico-social
- La protection de la jeunesse
- L'assurance maladie et accidents
- La prévoyance et l'aide sociales
- Les autres aides à la famille et subventions favorisant le maintien à domicile
- L'enseignement spécialisé

Le montant relatif à l'enseignement spécialisé n'est pas comptabilisé dans le chapitre de la Sécurité sociale. Il est intégré dans le budget des écoles. Néanmoins, nous incluons ce régime à la facture sociale car il en fait partie intégrante.

Graphique montrant la part de chacun des 7 régimes de la facture sociale :



Graphique montrant l'évolution de la facture sociale depuis 1994 :



On peut constater que la part de la Ville de Pully à la facture sociale est passée de CHF 9.8 mios en 1994 à CHF 33.2 mios pour le budget 2005, soit une augmentation de CHF 23.4 mios (+ 240%).

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

• 1994	15 points d'impôts
• 1995	15 points d'impôts
• 1996	16 points d'impôts
• 1997	15 points d'impôts
• 1998	23 points d'impôts
• 1999	21 points d'impôts
• 2000	21 points d'impôts
• 2001	20 points d'impôts
• 2002	24 points d'impôts
• 2003	28 points d'impôts
• 2004 (estimation)	33 points d'impôts
• 2005 (budget)	36 points d'impôts

Dès lors, on ne peut que constater que, depuis 1994, la facture sociale, en points d'impôts, a plus que doublé. Ceci veut dire également que plus de la moitié de l'impôt perçu sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice net et le capital des sociétés est consacrée au paiement de la facture sociale. Le reste, soit 33 points, est consacré, d'une part, au paiement des autres charges cantonales et, d'autre part, au bon fonctionnement de la Ville de Pully.

9. Services industriels

9.1 Commentaires généraux

A l'instar du Service des travaux, une nouvelle évaluation des charges est apparue avec un montant payé aux autres services communaux en très forte hausse puisque de façon cumulée (loyers et part aux frais de gestion); c'est environ CHF 600'000.00 qui seront ainsi transférés depuis les SI vers la bourse communale. Là encore, les efforts sont palpables tant au niveau des frais liés au personnel (fixe et intérimaire) qu'à ceux liés aux biens, services et marchandises (négociation des prix relatifs à l'approvisionnement) puisque, malgré cette forte hausse des charges, le budget reste conforme à celui de l'an passé. Pour mémoire, ce service est totalement autofinancé puisque les revenus de la vente de l'eau et de l'électricité couvrent les frais qu'engendrent l'entretien des réseaux, les frais de personnel ainsi que les travaux d'urgences et autres petits chantiers.

Notons encore que, pour poursuivre l'effort consistant à répercuter sur les citoyens consommateurs les baisses négociées avec notre unique fournisseur, nous avons anticipé l'an dernier une baisse de tarif de l'ordre de 3ct. le kw/h pour les ménages et les PME; cette année un geste plus modeste de l'ordre d'un demi ct le kw/h sera sans doute consenti. Vous constaterez que, compte tenu du paiement des prestations fournies par d'autres services communaux, une partie du chiffre d'affaires ira tout de même, mais de façon juste et transparente, rétribuer les caisses communales. Signalons aussi que notre service peut faire des bénéfices et qu'il en fait, mais que ceux-ci doivent lui être affectés, dans des comptes d'égalisation tarifaires ou pour amortir ses réseaux notamment. Cette année, nous avons opté pour une capitalisation modérée en vue des événements futurs (nouvelle loi fédérale sur l'électricité en préparation) et veillons à redistribuer le surplus aux citoyens (cf plus haut). Par cette politique, nous ne prélevons ainsi pas d'impôts déguisés à nos contribuables.

9.2 Analyses

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2005, au budget 2004 voté, aux comptes estimés au 31 décembre 2004 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2003 concernant les Services industriels :

Intitulé	Budget 2005 (en milliers de CHF)	Budget 2004 voté (en milliers de CHF)	Comptes projetés au 31/12/2004 (en milliers de CHF)	Comptes 2003 (en milliers de CHF)
Autorités et personnel	2'033.9	2'055.9	1'932.6	2'209.7
Biens, services et marchandises	10'165.7	11'271.4	11'175.0	12'120.5
Aides et subventions	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Sous-total charges maîtrisables</i>	12'199.6	13'327.3	13'107.6	14'330.2
Intérêts passifs	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements	377.9	471.0	471.0	927.7
Rembts et subv. à des collectivités	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Sous-total charges non maîtrisables</i>	377.9	471.0	471.0	927.7
Attrib. fonds et financements spéciaux	907.0	0.0	248.1	85.3
Imputations internes (charges)	2'691.0	1'361.3	1'361.3	1'297.7
<i>Sous-total charges internes</i>	3'598.0	1'361.3	1'609.4	1'383.0
TOTAL DES CHARGES	16'175.5	15'159.6	15'188.0	16'640.9

10. Conclusions

Nous sommes conscients que le budget 2005 n'est pas satisfaisant. Néanmoins, il est en phase avec la politique financière de la Municipalité, et forme un tout avec l'arrêté d'imposition ainsi qu'avec le plan des investissements. Il nous paraît extrêmement clair que nous n'atteindrons pas l'objectif d'équilibrer les comptes de la Ville de Pully à l'aide d'économies sur la part maîtrisable (CHF 43.4 mios soit le 36% du total des charges) seulement, et que des comptes assainis passent également par une augmentation de nos recettes.

Le budget 2005 qui vous est présenté est un budget « plancher ». En effet, il sera très difficile d'effectuer des économies significatives supplémentaires sans toucher à la qualité de la vie à Pully.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully

Vu le préavis municipal N° 26-2004 du 27 octobre 2004,
Entendu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget de la Bourse communale pour l'exercice 2005 dont le résumé est le suivant :

• Total des charges	CHF 120'545'727.00
• Total des revenus	<u>CHF 110'565'489.00</u>
• Excédent des charges	<u>CHF 9'980'238.00</u>

après :

• des amortissements de	CHF 2'010'300.00
• des attributions aux fonds de réserve et de renouvellement de	CHF 1'107'011.00
• des prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement de	CHF - 544'116.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services industriels (Budget EMR) CHF 500'000.00

Admis par la Municipalité dans sa séance du 27 octobre 2004.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

J.-F. Thonney

C. Martin

Annexe :
-brochure du budget 2005